

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2018

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET, Adjoint
Mmes et MM. Mireille ADAM représentée par Brigitte VACELET, François JANSEM
représenté par Guillaume SCHNEIDER, Muriel GAAB, Brigitte VACELET, Annette FLECK,
Jean-Marc SCHEER, Antoine BURG, Christophe BALL, Guillaume SCHNEIDER

Absents : Christian SUSS.

Le procès-verbal du 20 août 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELC-055-2018

1. Commande publique

1.2 – Délégation de service public

Aménagement des entrées de village : choix du maître d'oeuvre

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, leur volonté de sécuriser les entrées de village non encore équipées d'aménagements permettant la réduction de la vitesse des véhicules entrants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de dispositifs permettant de ralentir la vitesse des véhicules aux entrées de village au Bureau d'Etudes Soderef, sis 13 rue du Château d'Angleterre à Schiltigheim pour un montant estimé à 7 000 € HT,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Commune

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-056-2018

7. Finances locales

7.10 – Divers

Aménagement des entrées de village : plan de financement

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les différentes options présentées par le bureau d'études SODOREF concernant les aménagements des entrées de villages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir les aménagements suivants :
 - entrée vers Huttendorf : Ecluse
 - Part communale : 24 768 € HT
 - Part départementale : 8 412 € HT
 - entrée vers Alteckendorf : Ecluse
 - Part communale : 16 770 € HT

- Part départementale : 8 412 € HT
 - entrée vers Hochfelden : Ilôt central
 - Part communale : 76 919 € HT
 - Part départementale : 16 824 € HT
 - Adopte le plan de financement suivant :
 - Aménagements des entrées: 182 526,00 € TTC
 - Participation CG67: 40 377,60 € TTC
 - FCTVA : 23 318,02 €
 - Fonds propres ou emprunt : 118 830,38 €
 - autorise le Maire à demander les subventions réglementaires
 - autorise le Maire signer tous les documents administratifs y relatifs.
 - précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Commune
- (Approuvé à l'unanimité)

DELC-057-2018

7. Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

PLUI : amortissement des participations versées à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Suite aux transferts des compétences PLUI vers la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les participations, versées par la commune sous la forme de fonds de concours, sont à amortir. La trésorerie préconise un amortissement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'amortir sur 5 ans les participations versées par la commune à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'élaboration du PLUi ou la modification du PLU actuel enregistrées sur l'article 2041511

Le montant de l'amortissement, qui débutera en 2018, sera affecté à l'article 28041511(biens mobiliers, matériels ou études), celui de la dotation aux amortissements à l'article 6811(dotations aux amortissements).

- décide de faire la modification budgétaire suivante afin de pouvoir honorer les participations dues au titre de l'exercice 2018 :

- article 2041511 (subventions d'équipement versées): + 2 200 €
- article 21318 (construction autres bâtiment publics): - 2 200 €

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-058-2018

1. Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Salle polyvalente : avenant au marché Lot 1 Gros-oeuvre et modification internes-externes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°40 du 25 juin 2018 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim,

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim:

Lot n°1 : Gros œuvre et modifications internes-externes

Attributaire : entreprise STARK sise 98A rue de Versailles à 67270 Minversheim

Marché initial du 25 juin 2018 - montant : 40 404,40 € HT

Avenant n° 1 - montant : 2 581,00 € HT

Nouveau montant du marché : 42 985,40 € HT

Objet : travaux supplémentaires de création d'un chéneau non prévu initialement.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-059A-2018

1. Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Salle polyvalente : avenant au marché Lot 5 Carrelage

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°40 du 25 juin 2018 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim,

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim:

Lot n°5 : Carrelage

Attributaire : entreprise DIPOL SA sise 1 rue de la batterie à 67118 Geispolsheim-Gare

Marché initial du 25 juin 2018 - montant : 3 042,80 € HT

Avenant n° 1 - montant: 904,00 € HT voté le 20/08/2018

Avenant n°2 – montant : 150 € HT

Nouveau montant du marché : 4 096,80 € HT

Objet : travaux supplémentaires pour remplacement de carrelage dans la partie existante de la cuisine suite à travaux sanitaires

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-060-2018

1. Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Salle polyvalente : avenant au marché Lot 3 Cloisons doublages

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°40 du 25 juin 2018 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim,

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR et extension de la salle des fêtes de Minversheim:

Lot n°3 : Cloisons doublages

Attributaire : entreprise GEISTEL S.A.S sise 3 rue des Pionniers à 67120 Duttlenheim

Marché initial du 25 juin 2018 - montant : 4 582,90 € HT

Avenant n° 1 - montant: 728,00 € HT

Nouveau montant du marché : 5 310,90 € HT

Objet : travaux supplémentaires pour remplacement des dalles de faux plafond dans la partie existante afin d'harmoniser l'ensemble

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

1. Commande Publique
 1.2 – Délégation de service public
Salle polyvalente : installation de deux coffrets de raccordement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison de l'agrandissement de la cuisine, et notamment de l'acquisition de nouveaux appareils supplémentaires, il serait judicieux d'assurer une meilleure répartition des ampérages pour ainsi éviter les disjonctions intempestives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

- décide de mettre en place deux coffrets de raccordement (local technique et cuisine)
- confie ces travaux à l'entreprise Electricité Remond, sise 7 route de Mittelhausen à Wingersheim-les-quatre-bans, pour un montant de 7 120, 00 € HT
- autorise le maire à signer tout document administratif y relatif.
- précise que les crédits sont disponibles au budget 2018 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

1. Commande Publique
 1.2 – Délégation de service public
Salle polyvalente : modification de palier technique

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison de l'agrandissement de la cuisine, et notamment de l'acquisition d'appareils supplémentaires, il est nécessaire d'augmenter la puissance électrique affectée au bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de demander une modification de palier technique pour la salle polyvalente afin de pouvoir passer en « tarif jaune ».
- confie ces travaux à Strasbourg Electricité Réseaux SA, sis 26 bd du Président Wilson à Strasbourg, pour un montant de 3 777,66 € HT.
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.
- précise que les crédits sont disponibles au budget 2018 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

1. Commande Publique
 1.2 – Délégation de service public
Salle polyvalente : création de deux sorties de toit pour les hottes de la nouvelle cuisine

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'installation de la hotte au-dessus du nouveau lave-vaisselle de la cuisine de la salle polyvalente nécessite la création de deux nouvelles sorties de toit.

L'actuelle sortie n'étant plus positionnée au bon endroit, vu la reconfiguration de la cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confie les travaux de création de deux sorties de toit pour l'ancienne hotte et la nouvelle hotte du lave- vaisselle à l'entreprise FAESSEL Philippe sise 16 rue de Bouxwiller à Hochfelden, pour un montant estimé à 688,00 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif,
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget 2018 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-064-2018

1. Commande publique

1.2 – Délégation de service public

Travaux Salle Polyvalente : choix du maître d'œuvre pour la mise en place de la climatisation

Dans le cadre de la mise en place d'une climatisation à la salle polyvalente de Minversheim, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de s'entourer d'un bureau d'études pour la passation de l'appel d'offre et le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir le bureau d'études Cogenest, sis 18 rue des Seigneurs à 67130 Mulbach/Bruche, pour un montant d'environ 2 400 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif,
- précise que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-065-2018

2. Urbanisme

2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Permis de démolir

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, la demande faite par Mme Agnès TRUTTMANN, domiciliée 54A Rue Traversière à Minversheim, en vue de la démolition de la toiture d'une grange sise au 54 Rue Traversière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à cette démolition.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard Lienhard